

25.11.2004 - 14:12 Uhr

Conflit de la Poste LUSS exige que le ministre de la Poste reconnaisse que cest la CCT qui prévaut

Berne (ots) -

L'Union syndicale suisse (USS) se déclare solidaire avec les collègues de la Poste qui se battent pour leurs droits, leurs salaires et le maintien de services postaux de grande qualité, une lutte également dans l'intérêt de la population.

LUSS félicite le Syndicat de la Communication pour le succès de ses actions de la nuit dernière. Elles sont justifiées, la direction de la Poste ayant systématiquement vidé de sa substance la convention collective de travail (CCT) en appliquant une stratégie d'externalisations et, de ce fait, ouvert tout grand la porte à la sous-enchère sociale et salariale, en dépit du mandat donné à la Poste par la loi. C'est totalement inacceptable !

LUSS ne comprend pas pourquoi le ministre de la Poste, Moritz Leuenberger a, dans ce conflit entre direction et personnel de la Poste, pris unilatéralement position en faveur de la direction. LUSS attend bien au contraire du conseiller fédéral responsable de ce dossier qu'il reconnaisse de manière univoque la validité de la CCT. Représentant de la propriétaire de la Poste, il lui appartient d'empêcher la direction de celle-ci de vider systématiquement comme elle l'entend la CCT de sa substance et d'appliquer une stratégie de baisse des salaires. Présent à la conférence de presse que le Syndicat de la Communication a tenue ce matin, Paul Rechsteiner, président de LUSS, a clairement souligné que c'était un scandale de voir le ministre de la Poste déblayer le terrain pour les salaires exagérément élevés des grands directeurs des services publics que sont la Poste, les CFF et Swisscom et continuer à prendre leur défense, alors que, simultanément, rien n'est fait contre l'intention de la Poste de baisser les salaires de ses employés.

Rolf Zimmermann (079-756 89 50), secrétaire en charge de ce dossier à LUSS et Pietro Cavadini (079-353 01 56), responsable de l'information à LUSS se tiennent à votre disposition pour toute information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100482961> abgerufen werden.